

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Réunion du 2 avril 2013**

Date de convocation
<b>20 mars 2013</b>
Date d'affichage
<b>21 mars 2013</b>
Nombre de conseillers
<b>En exercice : 14</b>
<b>Présents : 10</b>
<b>Votants : 12</b>

Le deux avril deux mil treize, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PRUDHOMME, Maire.

**Étaient présents** : J.YPRUDHOMME, J. LAGOIN, M.CONDOU-DARRACQ, C.LADAGNOUS, M.CARRERE-BORDEHORE, R. ALVES, F. GARRAIN, R.HOURCQ, E. HOURCQ, C.THOMAS.

**Absents** : C. DECOURT, J-L ASNIER, A. BOURÈME, M. CANEROT.

**Pouvoirs** : J-L ASNIER donne pouvoir à R.HOURCQ

M. CANEROT donne pouvoir à M.CARRERE-BORDEHORE

**Secrétaire de séance** : C.LADAGNOUS

Ouverture de la séance à 20h30.

Madame Cathy LADAGNOUS est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité des comptes-rendus des séances des 12 et 26 février 2013.

**BUDGET LOTISSEMENT « SAINT CRICQ »**

**Vote du compte administratif 2012**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2012 présenté par Monsieur le Maire et laissant apparaître, après report des résultats de l'année antérieure, un excédent de fonctionnement de 0,00 € et un résultat d'investissement de 0,00 €.

*Vote : Pour 12 / Contre 0 / Abstention 0*

**Approbation du compte de gestion 2012**

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2012.

*Vote : Pour 12 / Contre 0 / Abstention 0*

**Affectation des résultats de l'exercice 2012**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que, par délibération du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal a voté la clôture du budget annexe du Lotissement Saint Cricq. Le résultat global de clôture (54 490.34 €) a donc été reversé au budget principal de la commune.

Il convient cependant d'annuler cette décision de clôture définitive. En effet, une opération de remboursement de TVA doit encore être réalisée concernant une facture de travaux d'éclairage public d'un montant de 11 461.27 €.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'annuler la précédente décision de clôture du budget du lotissement Saint Cricq et constate que le résultat de clôture de l'exercice 2012 étant nul, l'affectation des résultats est sans objet.

*Vote : Pour 12 / Contre 0 / Abstention 0*

**Vote du budget primitif 2013**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2013 du lotissement Saint Cricq, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 11 500 € pour la section de fonctionnement et 0 € pour la section d'investissement.

*Vote : Pour 12 / Contre 0 / Abstention 0*

## BUDGET COMMUNAL

### Vote du compte administratif 2012

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2012 présenté par Monsieur le Maire et laissant apparaître, après report des résultats de l'année antérieure, un excédent de fonctionnement de 31 484,70 € et un déficit d'investissement de 46 329,63 €.

*Vote : Pour 12 / Contre 0 / Abstention 0*

### Approbation du compte de gestion 2012

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2012.

*Vote : Pour 12 / Contre 0 / Abstention 0*

### Affectation des résultats de l'exercice 2012

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter en dépense d'investissement le déficit de 46 329,63 €.

L'excédent de fonctionnement de 31 484,70 € est affecté pour combler le besoin de financement en section d'investissement.

*Vote : Pour 12 / Contre 0 / Abstention 0*

### Attribution des subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

Aide alimentaire Henri IV Coarraze	220 €	Amicale des Anciens Combattants d'IGON	140 €
Amicale des sapeurs-pompiers	120 €	Anciens Combattants - UNC	140 €
APEL Ste Elisabeth (voyage scolaire)	500 €	Hirondelle Igonaise	800 €
OGEC le Beau Rameau	10 260 €	Société de chasse "La Diane"	300 €
P.E.P	200 €	Los Sautaprats	50 €
Association des Conscrits	120 €	Plain'Ecran	100 €
Association Festive Igonaise	800 €	Ass. Contre la myopathie	100 €
Centre Local Information et Coordination	100 €	Ass. Enseignement enfants malades	120 €
Club du 3ème âge "Trait d'Union"	250 €	France Alzheimer	50 €
Centre généalogique des P-A	140 €	<b>TOTAL</b>	<b>14 510 €</b>

*Vote : Pour 12 / Contre 0 / Abstention 2*

### Vote des taux d'imposition 2013

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les nouveaux taux d'imposition 2013 comme suit :

- taxe d'habitation = 8.62 %
- taxe foncière sur propriétés bâties = 9.79 %
- taxe foncière sur propriétés non bâties = 32,01 %

*Vote : Pour 12 / Contre 0 / Abstention 0*

### Vote du budget primitif 2013

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2013, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 457 944 € pour la section de fonctionnement et 1 064 211 € pour la section d'investissement.

*Vote : Pour 2 / Contre 0 / Abstention 0*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
A IGON, le 4 avril 2013

Jean-Yves PRUDHOMME,  
Maire d'IGON